

Modèle donné à titre indicatif destiné à vous aider à rédiger votre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier que le modèle correspond effectivement à votre situation

Modèle de lettre de congé du locataire avec un préavis d'un mois- Location vide

**Coordonnées
Expéditeur**

Fait à, le

**Coordonnées
Destinataire**

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : congé avec préavis réduit à un mois

Monsieur (Madame),

J'ai l'honneur de vous notifier mon congé pour le logement situé (adresse).....

Ce congé est assorti d'un préavis de 1 mois. Ce préavis est réduit, conformément à l'article 15 de la loi du 6.7.89. Il est motivé*par :

.....
.....

Conformément aux dispositions des articles 12 et 15 de la loi du 6.7.89, ce préavis court de date à date à compter de la date de réception de la présente lettre.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le justificatif du motif invoqué et de me contacter afin que nous prenions rendez-vous pour effectuer l'état des lieux et la restitution des clefs.

Je vous serais reconnaissant (e) de bien vouloir prévoir la restitution du dépôt de garantie que je vous ai versé ainsi que cela est prévu à l'article 22 de la loi du 6 juillet 1989.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Signature

***Le locataire qui souhaite bénéficier des délais réduits de préavis doit préciser dans sa lettre le motif invoqué et le justifier au moment de l'envoi de la lettre de congé (joindre impérativement le justificatif à la lettre de congé). A défaut, le délai de préavis est de 3 mois.**

A noter :

Les cas de préavis réduit à un mois sont :

- sur les territoires mentionnés au premier alinéa du I de l'article 17 de la loi du 6 juillet 1989 (dans l'Oise, sur les communes de Beauvais, Tillé, Allonne, Goincourt –[Décret n° 2013-392 du 10 mai 2013](#))
- en cas d'obtention d'un premier emploi

- en cas de mutation
- en cas de perte d'emploi
- en cas de nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi
- pour le locataire dont l'état de santé, constaté par un certificat médical, justifie un changement de domicile
- pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)
- pour les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH)
- pour le locataire qui s'est vu attribuer un logement défini à l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation (attribution d'un logement conventionné APL).

Le locataire qui souhaite quitter son logement doit notifier son congé au bailleur par lettre recommandée avec demande d'avis d'accusé de réception, acte d'huissier, ou remise en main propre contre émargement ou récépissé.